Centre d'expertise en
analyse environnementale

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2005-2006

Québec

Rapport annuel de gestion 2005-2006

CEAEQ

Pour plus de renseignements, contactez
le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec.

Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec
2700, rue Einstein, bureau E.2.220
Québec (Québec) G1P 3W8

Téléphone : (418) 643-1301
Télécopieur : (418) 528-1091
Courriel : ceaeq@mddep.gouv.qc.ca

ISBN-13 : 978-2-550-47827-0 (version imprimée)
ISBN-10 : 2-550-47827-4 (version imprimée)
ISBN-13 : 978-2-550-47826-3 (PDF)
ISBN-10 : 2-550-47826-6 (PDF)
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2006

2007-04161/

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

J'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2005-2006 du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 2006. Ce rapport est le neuvième du Centre d'expertise et le cinquième qu'il publie en tant qu'agence assujettie à une Convention de performance et d'imputabilité. Il s'inscrit dans les suites à donner à cette convention en matière de reddition de comptes comme l'entend la Loi sur l'administration publique, adoptée par l'Assemblée nationale en mai 2000.

Ce rapport décrit notamment le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et rend compte des résultats atteints en fonction des objectifs de son Plan d'action 2005-2006. Je porte à votre attention le fait qu'en plus d'offrir ses services au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le Centre d'expertise contribue activement à la surveillance réglementaire en reconnaissant la compétence d'organismes et d'individus grâce aux divers programmes d'accréditation dont il est responsable. Il offre aussi des services à l'extérieur de l'appareil gouvernemental grâce à son expertise de pointe et ses produits spécialisés.

Ainsi, encore cette année, le Centre d'expertise a fait bénéficier la population de ses connaissances et de ses compétences, tout en maintenant la qualité de ses services aux unités ministérielles. L'ensemble des efforts consentis démontre les bienfaits de la synergie nécessaire entre les organismes gouvernementaux et les partenaires québécois pour assurer la population des meilleurs résultats possibles.

Enfin, le Centre d'expertise a maintenu sa contribution à l'image de marque du Québec en poursuivant des travaux au Maroc, au Chili, au Paraguay ainsi qu'en Guinée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs,

Claude Béchard

Québec, octobre 2006

Rapport annuel de gestion 2005-2006
CEAEQ

Monsieur Claude Béchard
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport annuel de gestion du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 2006.

Ce rapport présente les résultats obtenus par le Centre d'expertise en regard de son Plan stratégique 2003-2006 et de son Plan d'action 2005-2006. Tout au long de l'année, le Centre d'expertise a maintenu des systèmes de contrôle interne et des mécanismes de suivi de gestion. La Direction de la vérification interne et de l'évaluation de programme a procédé à la validation du contenu du rapport conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes.

Vous serez à même de constater, à la lecture du rapport, la contribution du Centre d'expertise et le rôle fondamental qu'il joue tant au Québec qu'à l'échelle internationale. Son équipe chevronnée et engagée soutient ainsi à maints égards la mission et les mandats du Ministère. Ses activités nous assurent les services essentiels en soutien à l'application réglementaire et à l'acquisition des connaissances sur l'état de l'environnement, tout comme au développement et à la reconnaissance de l'expertise québécoise en analyse environnementale.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

La sous-ministre,

Madeleine Paulin

Madeleine Paulin

Québec, octobre 2006

Madame Madeleine Paulin
Sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
Québec

Madame la Sous-Ministre,

Je suis très fier de vous présenter le Rapport annuel de gestion 2005-2006 du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec. Il témoigne de l'atteinte des objectifs fixés au Plan d'action annuel afférent du Centre d'expertise ainsi que des engagements pris en vertu de sa Convention de performance et d'imputabilité.

Au cours de la dernière année, plusieurs réalisations ont marqué l'aboutissement d'efforts déployés depuis plusieurs mois, notamment l'accréditation reçue à titre de fournisseur d'essais d'aptitude, l'accréditation des premières firmes pour l'échantillonnage des matières résiduelles fertilisantes, la réalisation d'une étude interlaboratoire à l'échelle internationale et la rédaction d'un document de référence concernant l'analyse des métaux.

Ces quelques exemples témoignent une fois de plus de la détermination de l'équipe du Centre d'expertise à fournir un service dynamique et d'avant-garde à sa clientèle. Tous les résultats obtenus sont le fruit des efforts investis par l'équipe, que je me permets de remercier et que j'encourage à poursuivre dans cette voie. Les retombées en sont d'autant plus grandes qu'elles offrent à la clientèle et aux partenaires de nombreux bénéfices.

Vous pouvez donc être assurée de la volonté constante de l'équipe de soutenir les activités du Ministère et d'offrir à l'ensemble des unités un service de qualité qui garantit à la population une prestation de services à la fine pointe des connaissances.

Le directeur général par intérim,

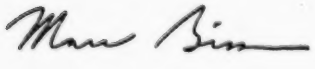

Marc Bisson

Québec, octobre 2006

Déclaration de la direction

Ce document constitue notre neuvième Rapport annuel de gestion et le dernier de la Planification stratégique 2003-2006. Les renseignements qu'il contient relèvent de la responsabilité du directeur général, qui assure la gestion courante du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec selon les pouvoirs que la sous-ministre lui a délégués.

Conformément à notre mandat, nous nous sommes engagés, en tant qu'équipe de direction, à maintenir tout au cours de l'exercice financier des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion, de façon à permettre une gestion ordonnée de nos activités et une reddition de comptes en fonction des engagements inscrits dans la Convention de performance et d'imputabilité, dans l'Entente de gestion ainsi que dans le Plan d'action 2005-2006. Ces systèmes sont mis en place pour assurer le respect des lois, des règlements et des directives qui régissent la gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles actuellement en usage au gouvernement du Québec.

À notre connaissance, l'information contenue dans ce rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2006.

Le directeur général par intérim,

MARC BISSON

Le directeur de l'analyse et
de l'étude de la qualité du milieu par intérim,

CLAUDE THELLEN

Le directeur de l'accréditation
et des relations externes
et coordonnateur qualité,

JULIEN MOREAULT

Le directeur du laboratoire
des pollutions industrielles,

CLAUDE LALIBERTÉ

L'adjoint exécutif,

SERGE NOËL

Rapport de validation de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation de programme

Madame Madeleine Paulin
Sous-ministre

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2005-2006 du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec. La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction du Centre d'expertise.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information présentée et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2005-2006 du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec nous paraît, à tous les égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de la vérification interne
et de l'évaluation de programme,

Guylaine Berthiaume

Guylaine Berthiaume, C.A.

Québec, octobre 2006

Table des matières

Déclaration de la direction ix

Rapport de validation de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation de programme xi

1 Présentation du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec 1

1.1 Mission 1

1.2 Structure organisationnelle 2

1.3 Produits, services et clientèle 3

1.3.1 Produits et services 3
1.3.2 Politique de service 4
1.3.3 Clientèle 5

1.4 Plan stratégique 2003-2006 6

1.5 Plan d'action 2005-2006 7

2 Faits saillants 8

3 Résultats 2005-2006 9

3.1 Ressources 9

3.1.1 Ressources budgétaires et financières 9
3.1.2 Ressources humaines 10
3.1.3 Ressources informationnelles 10
3.1.4 Ressources matérielles 10
3.1.5 Facteurs de contingence 11

3.2 Rendement à l'égard du Plan d'action 11

3.2.1 Rendement à l'égard des objectifs annuels 11
3.2.2 Services rendus au Ministère 12
3.2.3 Rendement à l'égard des autres engagements 13

4 Rendement à l'égard des indicateurs de résultats 15

4.1 Indicateurs d'ordre financier 15

4.2 Indicateurs d'ordre technique et scientifique 17

4.3 Indicateurs de qualité 20

5 Rétrospective triennale (2003-2006) 21

Annexes

Annexe 1 – Organigramme du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec 25
Annexe 2 – États financiers 27

Liste des tableaux

Tableau 1 – Autofinancement 15
Tableau 2 – Activités hors Québec et internationales 16
Tableau 3 – Coût de revient - Produits et services 17
Tableau 4 – Activités de développement scientifique 18
Tableau 5 – Formation et perfectionnement des ressources 19
Tableau 6 – Investissement en formation et perfectionnement 19

1 Présentation du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec

Le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec est une agence gouvernementale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui fournit des services professionnels en matière d'analyse de laboratoire et d'expertise spécialisée dans le domaine de l'environnement[1]. Il exerce ses activités conformément à la Convention de performance et d'imputabilité signée en janvier 2002.

Le personnel du Centre d'expertise est actuellement localisé à deux endroits, soit dans des laboratoires situés à Laval ainsi que dans des bureaux administratifs et des laboratoires au Complexe scientifique à Québec.

Les activités et les ressources du Centre d'expertise sont régies par la *Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs*, la *Loi sur la fonction publique*, la *Loi sur l'administration publique* et la *Loi sur l'administration financière* ainsi que par les règles de la gestion gouvernementale en matière de ressources financières, humaines, informationnelles et matérielles. Ces lois et ces règles sont autant de balises qui assurent à la population, à la clientèle du Centre d'expertise de même qu'à son personnel une saine gestion de ses activités.

1.1 Mission

La mission du Centre d'expertise est de « Garantir la disponibilité, la qualité et la continuité de l'expertise et de l'information analytique pour les besoins de protection de l'environnement et de conservation des ressources ». Sa raison d'être est liée au domaine de l'analyse environnementale.

Les principaux champs d'expertise du Centre d'expertise sont la biologie, la chimie, l'écotoxicologie, la microbiologie et le système qualité.

Ses principales responsabilités sont :

- fournir des services d'analyse de laboratoire et des services d'études adaptés aux besoins du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- assurer le développement méthodologique en soutien à la réglementation et au suivi du milieu, qui sont rattachés à la mission du Ministère;
- assurer l'évolution de son expertise en fonction des exigences environnementales actuelles et futures de façon à contribuer au leadership du Ministère en matière de protection de l'environnement;
- exercer un rôle de conseil auprès des unités administratives du Ministère et des organismes extérieurs en matière d'analyse environnementale;
- participer à la surveillance réglementaire en reconnaissant la compétence d'organismes ou d'individus de générer une information ou une expertise de qualité, et ce, en matière :

1 Pour plus de renseignements ou pour consulter les documents relatifs aux activités du Centre d'expertise, accédez au site Internet de l'organisation (www.ceaeq.gouv.qc.ca).

- d'analyse environnementale;
- de protection et de réhabilitation des terrains (établissement de la liste d'experts en soutien à l'application de la section IV.2.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*);

- reconnaître la compétence d'organismes ou d'individus de générer une information ou une expertise de qualité, et ce, en matière :
  - d'analyse de sols agricoles;
  - d'échantillonnage environnemental;
- fournir, en l'absence de laboratoires québécois accrédités, l'expertise en analyse environnementale en soutien à l'application réglementaire sur le territoire.

1.2 Structure organisationnelle

La structure organisationnelle présentée à l'annexe 1 est axée sur les services à la clientèle et favorise la cohésion dans l'action et l'exercice d'un leadership en matière d'expertise environnementale. Elle comprend quatre directions, dont trois qui œuvrent directement auprès de la clientèle. La quatrième direction, dédiée aux affaires corporatives et internationales, est chargée de la planification et du suivi général des activités de même que des relations avec la clientèle.

Le Centre d'expertise est appuyé par cinq comités constitués de partenaires venant de l'intérieur et de l'extérieur du Ministère.

- Le **Comité des priorités relatives à l'expertise analytique** est constitué de représentants de la clientèle ministérielle et du Centre d'expertise et voit à l'allocation annuelle des services du Centre d'expertise aux unités administratives du Ministère. Il propose, le cas échéant, au sous-ministre les enjeux et les orientations en matière d'expertise en analyse environnementale.

- Le **Comité d'accréditation – Secteur environnement** est composé de sept personnes dont quatre représentants d'organismes externes. Il formule des recommandations au ministre en matière d'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale à la suite de décisions prises par consensus. Ces recommandations concernent l'octroi, le renouvellement ou le retrait de l'accréditation. Par ailleurs, le comité peut, de son autorité, suspendre en partie ou en totalité l'accréditation d'un laboratoire.

- Le **Comité d'accréditation – Secteur agricole** est composé de sept personnes dont quatre représentants d'organismes externes. Il formule des recommandations au directeur général du Centre d'expertise et au sous-ministre adjoint de la Direction générale des affaires régionales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, en matière d'accréditation des laboratoires appelés à faire des analyses pour le suivi de la fertilité des sols agricoles et des engrais de ferme à la suite de décisions prises par consensus. Ces recommandations concernent l'octroi, le renouvellement ou le retrait de l'accréditation. Le comité peut, de son autorité, suspendre en partie ou en totalité l'accréditation d'un laboratoire. Il formule également des recommandations pour l'accréditation de firmes spécialisées dans l'échantillonnage des matières résiduelles fertilisantes.

CEAEQ

- Le **Comité d'évaluation – Liste d'experts** est composé de quatre personnes dont deux représentants d'organismes externes. Il recommande au Centre d'expertise l'admission de candidats à l'examen écrit prévu pour l'inscription à la liste d'experts.

- Le **Comité d'appel – Liste d'experts** est composé de cinq personnes dont trois représentants d'organismes externes. Il assure le traitement efficace des appels et des contestations provenant des candidats et des experts.

1.3 Produits, services et clientèle

1.3.1 Produits et services

Le personnel du Centre d'expertise livre des produits et services tout en conseillant sa clientèle dans trois champs distincts.

- Les *analyses de laboratoire*, qui comprennent principalement les travaux analytiques de caractérisation et de quantification en biologie, chimie, microbiologie et toxicologie environnementale; elles sont réalisées dans divers milieux environnementaux (eau, air, sol, faune et flore) et rejets (gazeux, liquides et solides).

  Les équipes du Centre d'expertise peuvent identifier et quantifier plus de 200 substances en chimie inorganique de même que plus de 500 substances en chimie organique et réaliser près de 50 tests et essais biologiques ou microbiologiques différents. Chaque année, les équipes du Centre d'expertise émettent entre 35 000 et 40 000 certificats d'analyse. Chaque certificat peut regrouper jusqu'à plusieurs dizaines de résultats.

- Les *services d'études*, qui intègrent l'analyse de problématiques particulières dans le contexte d'un projet à partir d'approches systémiques et multidisciplinaires. Parmi ces services mentionnons l'expertise en écotoxicologie et en évaluation de problématiques de l'environnement de même que les études de terrain pour l'analyse sur place de l'air, la caractérisation d'odeurs, la détermination de sources de pollution, l'analyse de l'eau et des sols ainsi que les situations d'urgence environnementale.

  Au cours d'une année, plusieurs dizaines de projets sont réalisés par les équipes du Centre d'expertise à la demande de la clientèle.

- Les *services d'accréditation*, qui réfèrent aux activités de reconnaissance et de vérification des systèmes qualité et qui touchent le Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale, le Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse agricole, le Programme d'accréditation d'échantillonnage environnemental, ainsi que la gestion de la Liste d'experts en protection et réhabilitation des terrains en conformité avec la section IV.2.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Ces services sont complétés par la préparation et la certification de matériaux de référence utilisés pour la vérification de la qualité de l'information analytique ainsi que par les essais d'aptitude servant à évaluer la compétence des laboratoires situés au Québec et hors du Québec.

  Pour soutenir la reconnaissance liée aux programmes d'accréditation, les équipes effectuent annuellement de trente à quarante audits et mettent en œuvre une vingtaine d'évaluations de la performance analytique (envoi de matériaux de référence à l'ensemble des laboratoires accrédités et analyse des résultats obtenus en fonction des critères du programme).

1.3.2 Politique de service

La Déclaration de services aux citoyens

Le Centre d'expertise souscrit entièrement à la Déclaration de services aux citoyens du ministère de du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs[2], qui s'est donné pour objectif d'offrir des services accessibles, courtois, diligents et équitables.

La politique qualité du Centre d'expertise

Les gestionnaires et le personnel du Centre d'expertise souscrivent à une nette volonté d'amélioration continue de la prestation des services à la clientèle. C'est ainsi que le Centre d'expertise s'est doté d'une politique qualité qui vise à satisfaire sa clientèle en lui livrant en temps utile les divers produits et services convenus, en conformité avec les exigences préétablies de qualité et de production. Sous l'autorité directe du directeur général du Centre d'expertise, un coordonnateur qualité, appuyé de délégués qualité, veille à la qualité des produits et services livrés.

Les activités du Centre d'expertise respectent les normes internationales reconnues :

- ses laboratoires sont accrédités par le Conseil canadien des normes pour les analyses de laboratoire selon les prescriptions de la norme ISO/CEI 17025 (1999);
- la gestion des programmes d'accréditation s'appuie sur les exigences du guide ISO/CEI 58 (1992);
- les exigences décrites dans le guide ISO/CEI 43 (1996) régissent les activités du Centre d'expertise en matière d'essais d'aptitude;
- la production de matériaux de référence respecte les lignes directrices du document ILAC-G12-2000 : *Guidelines for the requirements for the competence of reference materials producers*.

De plus, le Centre d'expertise adhère aux grands principes suivants :

- la recherche continuelle d'efficacité et d'efficience dans la prestation de services;
- un souci d'offrir des produits et services correspondant aux besoins actuels et futurs de la clientèle;
- la crédibilité scientifique de l'analyse environnementale selon l'état actuel des connaissances;
- une ouverture sur le maillage de l'expertise et des spécialités de l'organisation avec ses partenaires et sa clientèle;
- une vision prospective de l'analyse environnementale au Québec;
- une contribution au rayonnement du Québec à l'échelle nationale et internationale dans le domaine de l'analyse environnementale par l'exportation du savoir-faire.

2 Pour plus de renseignements, consultez le site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (www.mddep.gouv.qc.ca) ou le Rapport annuel de gestion 2005-2006 du Ministère.

Rapport annuel de gestion 2005-2006
CEAEQ

En outre, le Centre d'expertise peut faire appel à des partenaires institutionnels, publics ou parapublics pour se faire appuyer dans ses activités et élaborer des projets de développement d'applications technologiques et scientifiques.

La tarification des services

La prestation de services au Ministère est planifiée sur une base annuelle conjointement avec le Comité des priorités relatives à l'expertise analytique, qui détermine l'allocation des heures d'analyse de laboratoire et des heures d'expertise analytique en fonction des priorités et des ressources consenties. Le *Recueil des temps d'analyses de laboratoires* pour les analyses courantes permet de planifier ces besoins.

La clientèle externe est facturée pour les services du Centre d'expertise. La tarification des services liés aux divers programmes d'accréditation[3] du Ministère est spécifiée dans les documents suivants :

- *Tarification relative au Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale et agricole;*
- *Tarification relative au Programme d'accréditation d'échantillonnage environnemental;*
- *Mécanisme de gestion de la liste d'experts – Protection et réhabilitation des terrains.*

Le *Catalogue des matériaux de référence* précise le coût de cette catégorie de produits commercialisés.

Enfin, les autres coûts des services sont déterminés projet par projet.

1.3.3 Clientèle

Les services offerts par le Centre d'expertise s'adressent principalement :

- à plus d'une trentaine d'unités administratives du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs requérant des services d'analyse de laboratoire et de services d'études ainsi que de développement méthodologique;
- à près de soixante-dix laboratoires institutionnels, industriels, municipaux et privés qui doivent recevoir du Centre d'expertise l'autorisation nécessaire à leur reconnaissance comme laboratoire accrédité par le Ministère;
- aux laboratoires qui exécutent des analyses pour le suivi de la fertilité des sols agricoles et des engrais de ferme;
- aux entreprises qui font des activités d'échantillonnage;
- aux individus qui œuvrent dans le secteur de la protection et la réhabilitation des terrains;
- aux autres ministères, aux institutions, aux municipalités et aux industries qui ont recours à des services spécialisés non dispensés par l'entreprise privée;

[3] Pour plus de renseignements ou pour consulter les documents relatifs à la tarification, consultez le site Internet du Centre d'expertise (www.ceaeq.gouv.qc.ca), ou du Ministère (www.mddep.gouv.qc.ca).

- aux laboratoires d'analyse environnementale canadiens et étrangers auxquels le Centre d'expertise fournit les matériaux de référence et pour lesquels il prépare des essais d'aptitude pour l'évaluation de leur performance analytique.

Le Centre d'expertise offre également des services hors Québec, soit directement, soit par l'entremise de CSI Environnement, une coopérative regroupant des entreprises québécoises qui œuvrent dans le domaine de l'environnement. Sa clientèle compte, entre autres, les laboratoires hors Canada que le Centre d'expertise accrédite ou auxquels il fournit de l'expertise pour le développement de leurs compétences.

1.4 Plan stratégique 2003-2006[4]

Dans le contexte de son Plan triennal 2003-2006, le Centre d'expertise a entrepris un important repositionnement notamment pour :

- trouver des façons de continuer à améliorer sa performance en tenant compte de la diversité des besoins ministériels et du niveau des ressources disponibles;
- trouver des moyens pour compenser la perte anticipée de revenus autonomes au profit des laboratoires qui obtiennent des accréditations pour les créneaux jusqu'alors exclusifs à l'organisation;
- créer un nouveau partage des activités entre les équipes afin de répondre adéquatement à l'ensemble des besoins de la clientèle.

Trois orientations triennales soutiennent les enjeux. Il s'agit de :

ENJEU 1 **L'ÉQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES SERVICES**

Orientation 1 **Optimiser les prestations de services**

Les mesures portent sur la consolidation des relations d'affaires et sur la modernisation des activités internes.

ENJEU 2 **LE LEADERSHIP EN MATIÈRE D'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE**

Orientation 2 **S'associer davantage les acteurs du domaine de l'analyse environnementale**

Cette orientation porte sur deux aspects : l'apport du Centre d'expertise dans l'acquisition de connaissances et sa participation au développement de l'analyse environnementale.

Orientation 3 **Mettre en valeur le savoir et le savoir-faire**

Les mesures associées à cette orientation visent à bonifier la contribution des équipes du Centre d'expertise à la diffusion des connaissances.

4 Au printemps 2003, le Centre d'expertise a établi ses orientations 2003-2006. Celles-ci figurent dans son plan stratégique, dont la préparation a été fonction de l'évolution de son environnement d'affaires. Le contexte qui s'y rattache est résumé dans cette section.

Rapport annuel de gestion 2003-2004
CEAEQ

1.5 Plan d'action 2005-2006

L'exercice 2005-2006 est le dernier à être associé au troisième Plan stratégique de l'organisation (2003-2006). Dans ce contexte et afin de finaliser les actions de modification des façons de faire pour optimiser la prestation de services, il a été décidé de mettre l'accent sur un seul objectif. Cet objectif, dont les incidences touchent principalement la transformation des façons de faire et l'adaptation de l'équipe à de nouvelles pratiques de gestion, consistait à implanter et mettre en œuvre le nouveau système de gestion informatisé des activités de laboratoire.

Les services rendus au Ministère

Pour l'exercice 2005-2006, le Centre d'expertise s'était engagé à fournir au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs l'équivalent de 95 725 heures de prestation de services. Elles sont réparties en 69 725 heures d'expertise de laboratoire, de services d'études et expertises diverses offertes aux unités clientes ministérielles et 26 000 heures pour la gestion des programmes d'accréditation.

En ce qui concerne la prestation de services d'accréditation, 43 audits pour le suivi des laboratoires et 19 évaluations de la performance des laboratoires d'analyse environnementale étaient prévus. En ce qui a trait aux évaluations de la performance des laboratoires d'analyse agricole, six avaient été planifiées pour 2005-2006.

Dans le cas de l'établissement de la Liste d'experts en protection et réhabilitation des terrains en conformité avec la section IV.2.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, un examen de qualification était prévu pour permettre la reconnaissance et l'inscription des experts sur la liste.

Les autres engagements

Déclaration de services aux citoyens

Le Centre d'expertise s'est engagé à participer activement aux travaux des divers groupes de travail créés pour mettre en œuvre et réviser la Déclaration de services aux citoyens du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Prestations externes

Plusieurs ententes ont déjà été conclues avec des organismes tant québécois qu'internationaux pour la prestation de services à moyen et long terme. L'équipe du Centre d'expertise doit donc intégrer à sa prestation la réalisation des biens livrables prévus aux diverses ententes.

Soutien au Plan stratégique du Ministère

En tant qu'unité rattachée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le Centre d'expertise doit contribuer à la réalisation du plan stratégique du Ministère en fonction de ses champs d'intervention et de l'expertise de ses équipes. Il est à noter qu'aucune cible n'est directement attribuable au Centre d'expertise.

2 Faits saillants

Confrontée à plusieurs défis, l'équipe du Centre d'expertise a su démontrer sa détermination afin de répondre aux attentes de la clientèle et a réussi à atteindre tous les objectifs liés aux indicateurs de performance de la Convention de performance et d'imputabilité, tout en consacrant des efforts importants pour maintenir la position de référence de l'organisation en matière d'analyse environnementale. En ce qui concerne l'objectif relatif à l'informatisation du système de gestion des activités de laboratoire inscrit au Plan d'action 2005-2006, sa réalisation se terminera au cours de l'exercice 2006-2007.

Plusieurs réalisations de l'exercice 2005-2006 ont des retombées significatives et ont été rendues possibles grâce à la contribution dynamique du personnel, soit :

- l'obtention de l'accréditation comme fournisseur d'essais d'aptitude auprès du Conseil canadien des normes. Cette accréditation touche la réalisation d'essais d'aptitude pour 380 paramètres. Elle est la seule d'une telle envergure au Canada;
- l'obtention par un des laboratoires du Centre d'expertise d'un certificat « Laboratory of Excellence » décerné par l'Analytical Products Group associé à l'organisme américain National Environnemental Laboratory Accreditation Conference;
- la création d'un domaine d'accréditation lié au prélèvement d'échantillons (eau potable) en appui au *Règlement sur la qualité de l'eau potable*;
- la conception et la rédaction, en collaboration avec plusieurs directions du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, d'un document de référence visant à uniformiser la nomenclature utilisée pour désigner les différentes formes ou fractions d'un même métal. Cet outil permettra à la clientèle de mieux comprendre les spécificités analytiques liées à ces paramètres;
- la réalisation d'une étude interlaboratoire à l'échelle internationale pour les polluants organiques persistants; 52 laboratoires en provenance de 20 pays y ont participé;
- l'accréditation des six premières firmes pour l'échantillonnage des matières résiduelles fertilisantes;
- l'élaboration de 23 nouvelles méthodes d'analyse et procédures;
- un rayonnement scientifique important grâce à 15 publications et 36 présentations.

3 Résultats 2005-2006

3.1 Ressources

3.1.1 Ressources budgétaires et financières[5]

Pour plus d'information concernant la performance financière du Centre d'expertise, consultez les états financiers détaillés présentés à l'annexe 2. La présente section fait état des principaux résultats pour l'année.

Les crédits de dépenses utilisés par le Centre d'expertise ont été de 4 061 000 $ en 2005-2006, soit une baisse de 87 500 $ comparativement à l'exercice précédent.

En ce qui a trait aux contributions additionnelles du gouvernement sous forme de coûts assumés pour les avantages sociaux, la location d'espace, les services reçus du Ministère et l'amortissement dû aux immobilisations, elles ont diminué de 136 000 $. Cette baisse s'explique principalement par les frais de loyers qui ont diminué de 159 100 $ en 2005-2006. Les contributions totales du gouvernement s'élèvent par conséquent à 7 905 100 $, ce qui représente une baisse de 223 500 $ par rapport à 2004-2005.

Les revenus du Centre d'expertise ont été de 2 576 100 $ en 2005-2006 comparativement à 2 835 000 $ lors de l'exercice précédent. Il s'agit d'une baisse de 258 900 $ (9 %). Les revenus sont en baisse depuis trois ans (voir tableau 1, page 15). La diminution s'est fait sentir dans les revenus d'analyses de laboratoire et de services d'études (110 900 $ de moins), de même que dans les projets spéciaux par transfert de crédits (209 700 $ de moins); ces projets spéciaux sont constitués eux aussi d'analyses de laboratoire et de services d'études. Par ailleurs, les revenus hors Québec et internationaux, ceux de l'accréditation ainsi que ceux de la vente de matériaux de référence ont connu une légère augmentation.

Les dépenses assumées directement par le Centre d'expertise [6] ont diminué de 166 000 $ par rapport à l'exercice précédent, soit 6 662 700 $ comparativement à 6 828 700 $ en 2004-2005. La diminution est principalement attribuable à la baisse des dépenses de traitement (148 000 $) et de fournitures et d'approvisionnements (103 200 $), tandis qu'augmentaient de 78 000 $ les dépenses de transport, communications et messagerie.

L'effet combiné de la diminution des crédits, des contributions additionnelles du gouvernement et des revenus a entraîné une baisse globale de 482 400 $ à l'égard des produits, ceux-ci passant de 10 963 600 $ en 2004-2005 à 10 481 200 $ pour le présent exercice. Par ailleurs, les charges globales ont diminué de 290 100 $ pour l'exercice grâce à un contrôle rigoureux des dépenses et à une diminution du coût du loyer. Malgré tout, les résultats affichent une insuffisance des produits sur les charges de 161 800 $. Après versement de 350 000 $ au Fonds consolidé du revenu des revenus assujettis au crédit au net, le déficit atteint

Rapport annuel de gestion 2005-2006

CEAEQ

5 Information financière qui apparaît aux registres comptables au 21 avril 2006.

6 Ces dépenses comprennent les postes suivants des états financiers : les traitements, les contrats de service et les honoraires professionnels, le transport, les communications et la messagerie, les fournitures et les approvisionnements et les autres dépenses.

511 800 $[7] en 2005-2006, soit une augmentation du déficit de 192 300 $ par rapport à l'exercice précédent. Le Centre d'expertise finance ses déficits à même les surplus accumulés dans son compte à fin déterminée.

Par ailleurs, le Centre d'expertise a alloué des crédits d'investissement de 392 200 $ lui permettant de poursuivre le renouvellement amorcé en 2002-2003 des équipements désuets de son parc d'instruments. Les investissements totaux réalisés à même les budgets octroyés au Centre d'expertise ont été de 381 200 $ comparativement à 950 300 $ l'exercice précédent. Un solde de 11 000 $ correspondant aux crédits non utilisés des d'immobilisations pour 2005-2006 a été reporté à l'exercice 2006-2007[8].

3.1.2 Ressources humaines

Au 1er avril 2005, l'effectif régulier autorisé du Centre d'expertise était de 108 équivalents temps complet (ETC). En 2005-2006, 86,7 ETC réguliers et 19,8 ETC occasionnels ont œuvré pour l'organisation. Par conséquent, le Centre d'expertise a utilisé 106,5 ETC régulier en 2005-2006, comparativement à 109,5 ETC lors de l'exercice précédent, soit 3,0 de moins.

De plus, des étudiants ont été embauchés pour un équivalent de 5,9 ETC additionnels; en 2004-2005, le Centre d'expertise avait eu recours à 6,1 ETC étudiants.

3.1.3 Ressources informationnelles

Le Centre d'expertise a besoin d'équipements informatiques tant pour ses instruments de laboratoire (contrôle des instruments et enregistrement des données) que pour ses outils bureautiques. Selon le plus récent bilan, le parc informatique comporte 179 ordinateurs actifs, dont 52 postes sont branchés sur des équipements scientifiques et utilisés pour le contrôle des instruments, la saisie et le traitement des données. Des logiciels spécialisés associés aux équipements de mesure, un logiciel pour la gestion intégrée des données de laboratoire (système qui est en voie d'être remplacé par un système plus performant) et des logiciels d'usage courant complètent le tableau. Le développement d'un nouveau logiciel pour la gestion intégrée des données de laboratoire a nécessité des investissements de 164 400 $.

3.1.4 Ressources matérielles

Le Centre d'expertise agit à titre de centre spécialisé dans le secteur de l'analyse environnementale. Il bénéficie donc d'un parc d'instruments important. Depuis une vingtaine d'années, il s'est porté acquéreur d'équipements dont la valeur à neuf atteint plus d'une dizaine de millions de dollars. Des instruments de laboratoire parfois sophistiqués et des unités mobiles capables d'intervenir sur place lors d'une urgence environnementale constituent l'essentiel de ce parc. Durant l'exercice 2005-2006, le Centre d'expertise a investi 234 300 $ pour continuer la consolidation de cet acquis et l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de ses laboratoires.

[7] D'un commun accord, le Ministère et le CEAEQ ont convenu encore cette année d'utiliser les surplus accumulés du compte à fin déterminée (CFD) pour financer ce déficit et ainsi diminuer la pression sur les finances du MDDEP. Ce recours au CFD a également permis au CEAEQ de maintenir son offre de service au Ministère à un niveau comparable à l'an dernier.

[8] À être confirmé par le Contrôleur de finances.

3.1.5 Facteurs de contingence

Quatre facteurs de contingence ont été identifiés au Plan d'action 2005-2006 à titre d'éléments pouvant affecter l'atteinte des cibles et des objectifs annuels fixés.

Aucun de ces facteurs n'a eu une influence marquée si ce n'est de la baisse des revenus autonomes de l'ordre de 9 %. Par conséquent, le Centre d'expertise a dû utiliser des surplus accumulés provenant de son compte à fin déterminée afin de maintenir l'ensemble de la prestation de services convenue avec le Ministère.

3.2 Rendement à l'égard du Plan d'action

3.2.1 Rendement à l'égard des objectifs annuels

Pour l'exercice 2005-2006, le Plan d'action du Centre d'expertise s'agençait autour d'un seul objectif rattaché aux deux enjeux déterminés au Plan stratégique 2003-2006. Les résultats atteints sont présentés ci-dessous.

IMPLANTER ET METTRE EN ŒUVRE LE NOUVEAU SYSTÈME DE GESTION INFORMATISÉ DES ACTIVITÉS DE LABORATOIRE

Cible	Résultat
Système de gestion informatisé implanté et en utilisation	Travaux en cours

Cet objectif avait pour but le remplacement du système actuel qui est en fonction depuis plus de 20 ans et dont les fonctionnalités ne sont plus adaptées aux besoins d'aujourd'hui.

Au 31 mars 2006 l'implantation du système de gestion des activités de laboratoire n'est pas complétée, ce qui a pour effet de reporter sa mise en œuvre au prochain exercice. Le projet global comporte (1) l'adaptation d'une application commerciale pour des activités de laboratoire en tenant compte des interfaces avec les systèmes déjà en place, (2) le développement et l'intégration d'applications spécifiques au Centre d'expertise et (3) une stratégie de mise en oeuvre et de transition. Depuis le début du projet, plusieurs difficultés peuvent expliquer ce report.

En ce qui a trait à l'adaptation du progiciel, malgré une architecture relativement détaillée, l'écart entre le produit commercial acquis et les exigences d'opération a nécessité jusqu'à maintenant un effort de programmation plus important, et ce, pour l'ensemble des transactions; ce qui a eu pour résultat d'augmenter les cycles de programmation par le fournisseur et de validation à l'interne. Citons à titre d'exemple les particularités liées aux modes de facturation propre au Centre d'expertise selon les types de clientèle (ministérielle ou externe).

Pour les éléments technologiques, les différents tests menés au cours du développement du système ont fait ressortir des temps de réponse supérieurs aux exigences contractuelles dans les deux sites géographiques du Centre d'expertise malgré une amélioration des liens de communication. Pour corriger cette situation, il a été convenu d'installer un serveur dédié et une base technologique de type Terminal server de façon à optimiser l'opération du système choisi. Cela devrait être réalisé au cours des prochains mois.

L'ensemble de ces retards n'a pas permis d'enclencher, au cours de l'exercice 2005-2006, les phases de formation technique du personnel et de validation du système.

Par ailleurs, en ce qui a trait aux applications complémentaires que doit développer le Centre d'expertise pour assurer la compatibilité complète du progiciel à ses besoins, trois éléments ont fait l'objet de travaux, soit : (1) le relevé de temps, (2) l'interface entre la base de données Matériaux de références et le progiciel et (3) finalement l'interface entre le système de facturation du Ministère et le progiciel.

Pour le relevé de temps, l'application est complétée et elle est fonctionnelle dans la version du progiciel ayant fait l'objet des essais. Il est donc possible, lorsque que tous les paramètres sont intégrés, de saisir de façon interactive l'effort lié aux travaux de l'équipe et de faire approuver les bilans d'activité dans le progiciel.

En ce qui concerne la base de données Matériaux de référence, les essais ont permis de confirmer qu'elle permet le transfert de l'information dans l'environnement de test disponible. Il est donc possible d'exporter et de récupérer les données afin de rendre disponible l'information pertinente dans les laboratoires du Centre d'expertise.

Enfin, pour le système de facturation, nous avons testé avec succès l'échange de fichiers entre le progiciel et le système du Ministère dans l'environnement test disponible.

Au cours de 2005-2006, l'ensemble du personnel a investi un effort équivalent à près de 2,5 ETC, soit plus de 3 500 heures de travail pour la validation, les essais et l'analyse des produits intermédiaires livrés par le fournisseur ainsi que pour le développement des applications complémentaires propres à l'organisation.

3.2.2 Services rendus au Ministère

En début d'exercice, le Centre d'expertise garantissait 95 725 heures de prestation de services aux unités du Ministère. Ces dernières se sont prévalues d'un équivalent de 103 488 heures de services, dont 71 776 heures en analyses de laboratoire, en services d'études et expertises diverses, et 31 712 heures en gestion et en développement des programmes d'accréditation. Les unités clientes ont donc utilisé plus que l'offre initialement convenue en ayant recours au Centre d'expertise pour 108,1 % de la capacité offerte, soit une augmentation de près de 4,2 % comparativement à 2004-2005. Une demande plus importante associée aux prestations de services en services d'études et en accréditation, durant l'exercice financier, explique une partie significative de l'écart noté.

De plus, 3 526 heures ont été consacrées à des projets spéciaux qui ont fait l'objet d'un financement particulier, en marge de la planification annuelle. Cela représente une baisse de plus de 18 % comparativement à 2004-2005.

La plupart des travaux sous la responsabilité directe du Centre d'expertise se sont déroulés selon la planification prévue. Ainsi, en ce qui concerne la gestion des programmes d'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale (PALAE) et des laboratoires d'analyse agricole (PALAA), 37 audits ont été faits, soit six de moins que prévus à l'origine. Cet écart peut s'expliquer du fait que plusieurs audits hors programmation ont été réalisés. En effet, quatre audits ont été menés durant l'année pour compléter l'analyse de nouvelles demandes d'accréditation et cinq audits ont été réalisés pour permettre l'élargissement d'accréditations existantes. Enfin, un audit permettant le suivi des accréditations pour le PALAE et pour le

PALAA complète le tableau de réalisation des activités. Au total, 47 audits ont tout de même été effectués en 2005-2006, soit quatre de plus que le nombre fixé en début d'exercice. Lors de certains audits, des éléments mineurs ont été soulevés et ces derniers ont été corrigés par les laboratoires concernés. Il est à noter que conformément aux exigences des programmes d'accréditation, les laboratoires doivent être audités tous les deux ans.

En ce qui concerne les évaluations de la performance des laboratoires d'analyse environnementale, les 19 inscrites à la programmation ont été effectuées. Il en est de même pour les six évaluations de la performance menées auprès de laboratoires réalisant des analyses de sols agricoles ainsi que des analyses d'engrais de ferme. Ainsi, à la lumière des constats à la suite des audits et des évaluations de la performance, tous les laboratoires répondent aux exigences des programmes d'accréditation.

Un examen de qualification a permis d'ajouter dix experts sur la Liste d'experts en protection et réhabilitation des terrains.

3.2.3 Rendement à l'égard des autres engagements

La Déclaration de services aux citoyens

Le Centre d'expertise a maintenu son engagement d'atteindre les objectifs poursuivis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à l'égard de sa Déclaration de services aux citoyens.

Au quotidien, le Centre d'expertise a assuré la présence de répondants locaux aux demandes de renseignements ainsi qu'à la prise d'appels téléphoniques durant les heures d'ouverture, incluant le renvoi d'appels en cas d'absence.

De plus, pour l'exercice 2005-2006, mentionnons qu'aucune activité d'évaluation n'a été menée par le Ministère pour mesurer le respect des objectifs 3[9] et 4[10] de la Déclaration de services aux citoyens. Quant à l'objectif 5[11], il est à noter que le Centre d'expertise est peu sollicité par des demandes provenant de l'extérieur du Ministère. Cependant, toute demande d'information qui lui est acheminée reçoit l'attention prévue par l'engagement associé au suivi du courrier; dans ce contexte, 91 % de la correspondance demandant un traitement a fait l'objet d'un accusé de réception dans les cinq jours ouvrables.

Gestion des plaintes

Pendant l'exercice 2005-2006, aucune mesure n'a été prise en vertu des dispositions prévues à la procédure interne de gestion des plaintes, compte tenu du fait qu'aucune plainte n'a été déposée. La procédure en vigueur au Centre d'expertise est conforme à celle en application dans tout le Ministère. Elle met l'accent sur une communication efficace entre le responsable de la prestation de services et le client. Cette approche favorise les échanges constructifs et limite les interventions officielles de la clientèle.

9 L'objectif 3 concerne l'engagement de rappeler un intervenant dans un délai d'un jour ouvrable lorsque ce dernier laisse un message dans une boîte vocale.

10 L'objectif 4 concerne l'engagement d'offrir de parler à une personne si l'intervenant le désire lors d'un appel effectué pendant les heures d'ouverture des bureaux.

11 L'objectif 5 concerne l'engagement de faire parvenir un accusé de réception ou une réponse dans les cinq jours ouvrables suivant la réception d'une correspondance postale qui demande un traitement.

Comités

Les comités qui appuient le Centre d'expertise dans ses travaux ont poursuivi leurs activités au cours de 2005-2006. Ainsi le **Comité des priorités relatives à l'expertise analytique** a tenu une rencontre qui a permis d'approuver au printemps 2005 l'allocation annuelle des services dispensés par le Centre d'expertise aux unités administratives du Ministère. Au cours de l'exercice, le Comité a été appuyé par le Sous-comité des priorités, qui s'est réuni à quatre reprises afin d'assurer un suivi de l'utilisation de l'allocation annuelle et pour discuter des éléments de gestion des quotas (planification annuelle, besoins particuliers, suivi des demandes de mises en priorité d'échantillons, etc.).

En ce qui a trait au **Comité d'accréditation – Secteur environnement**, ses membres se sont prononcés sur 72 dossiers, lors de 26 votes électroniques. Ces votes ont permis de faire des recommandations au ministre concernant 20 demandes d'élargissement de portée d'accréditation, 45 renouvellement de dossier, quatre nouvelles demandes d'accréditation, une modification de portée et, enfin, deux votes ont porté sur des suspensions.

Le **Comité d'accréditation – Secteur agricole** a tenu une rencontre, ce qui a permis d'accréditer deux firmes d'échantillonnage des matières résiduelles fertilisantes. Le comité a aussi tenu cinq votes électroniques qui ont permis de recommander l'accréditation de cinq firmes supplémentaires. Par ailleurs, en ce qui a trait aux laboratoires qui réalisent des analyses pour le suivi de la fertilité des sols agricoles et des engrais de ferme, la rencontre a aussi permis au comité de se prononcer à l'égard d'une demande d'accréditation.

Le **Comité d'évaluation – Liste d'experts** a tenu une rencontre pour évaluer onze candidatures. À la suite de l'examen, dix candidats ont été inscrits sur la liste. Le Comité d'appel – Liste d'experts n'a pas eu à se rencontrer en 2005-2006.

Parallèlement, au cours de l'automne 2005, le Centre d'expertise a remis en activité le comité interne pour la coordination des services et des relations avec la clientèle dont le mandat est d'assurer la concertation des relations avec la clientèle et du suivi de l'ensemble des prestations réalisées dans les services opérationnels du Centre d'expertise, en fonction des besoins et de l'évolution des demandes de la clientèle (interne et externe). Ce comité a tenu à cinq occasions des conférences téléphoniques. Ces travaux ont favorisé les échanges à l'interne et ont permis de débuter la mise en œuvre d'outils de travail visant à normaliser les interventions du personnel auprès de la clientèle et du citoyen.

4 Rendement à l'égard des indicateurs de résultats

Les résultats obtenus pour les huit indicateurs prévus à la Convention de performance et d'imputabilité sont présentés dans cette section. Trois sont d'ordre financier (taux d'autofinancement, pourcentage des revenus provenant des activités hors Québec, coût de revient horaire), trois sont d'ordre technique et scientifique (efforts consacrés au développement, rayonnement scientifique, formation et perfectionnement) et enfin, deux concernent la qualité (taux de satisfaction de la clientèle et maintien du système qualité). Ces indicateurs ont été fixés afin de permettre un suivi temporel de la performance de l'organisation.

4.1 Indicateurs d'ordre financier

Autofinancement

Objectif	Résultat
20,0 % des revenus par rapport aux dépenses	24,2 %

Avec un taux d'autofinancement de 24,2 % le Centre d'expertise a réussi grâce à ses revenus à autofinancer le quart de ses dépenses et ainsi à dépasser la cible qu'il s'était fixé. Cette bonne performance s'inscrit dans un contexte où les revenus ont baissé de 258 900 $ par rapport à l'exercice précédent. Cependant, les dépenses totales ont régressé de 290 100$ pendant la même période, ce qui représente une diminution de 2,7 % par rapport à 2004-2005.

De façon plus détaillée, les revenus associés aux analyses de laboratoire et aux services d'études ont baissé de 110 900 $; ceux de l'accréditation ont augmenté de 21 500 $. La vente de documents techniques, de matériaux de référence sur le territoire et les autres revenus ont également augmenté, affichant une différence de 55 100 $. Par ailleurs, le Centre d'expertise a enregistré des baisses de 14 900 $ au chapitre de ses revenus hors Québec et internationaux et de 209 700 $ pour ses projets spéciaux par transfert de crédits.

Tableau 1 – Autofinancement

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Cible	14,5 %	15,0 %	15,5 %	15,5 %	20,0 %	20,0 %
Résultat	17,9 %	21,6 %	27,6 %	28,0 %	25,9 %	24,2 %

Évolution temporelle

Le tableau 1 montre que le résultat relatif à l'autofinancement a toujours été supérieur à la cible fixée. L'analyse des pesticides et des substances organiques à haute résolution représente 30,6 % des revenus pour l'exercice, comparativement à 35,8 %, 48,5 % et 44 % pour chacune des périodes précédentes. Cette tendance à la baisse depuis quelques années pour ce volet démontre l'impact prévu de l'entrée en scène de laboratoires accrédités dans les champs jusqu'alors exclusifs au Centre d'expertise.

Activités hors Québec et internationales

Objectif	Résultat
40,0 % des revenus (sur la base des revenus 1999-2000)	57,2 %

En ce qui concerne les revenus se rapportant aux activités menées hors Québec, le résultat obtenu dépasse largement la cible fixée pour une quatrième année consécutive. Ces revenus proviennent principalement des activités d'accréditation menées au Maroc et au Chili et de deux projets d'implantation de système qualité au Paraguay et au Chili.

Tableau 2 – Activités hors Québec et internationales

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Cible	5,0 %	10,0 %	15,0 %	15,0 %	22,0 %	40,0 %
Résultat	7,0 %	9,3 %	39,6 %	36,9 %	58,7 %	57,2 %

Évolution temporelle

Cet indicateur, introduit en 2000-2001, permet de démontrer l'intérêt de la démarche entreprise en vue d'offrir des services à l'extérieur du Québec. Depuis, les efforts consentis et la reconnaissance de l'expertise spécialisée des équipes du Centre d'expertise ont fait progresser de façon marquée les revenus à ce chapitre. On constate cependant que le résultat de 2005-2006 est à peu près égal à celui de l'exercice précédent (57,2 % par rapport à 58,7 %).

Coût de revient horaire

Suivi	Résultat ($/hr)
Global	83,02
✓ Analyse de laboratoire	78,54
✓ Services d'études	106,90
✓ Accréditation	91,75

Pour cet indicateur, la Convention de performance et d'imputabilité prévoit que seul un suivi temporel est effectué. Dans ce contexte, aucun objectif annuel n'y est rattaché.

Le suivi du coût de revient des produits et services du Centre d'expertise s'est donc poursuivi au cours de l'exercice. Il faut rappeler que plus de 80 % des charges sont des paramètres conventionnés (rémunération, avantages sociaux, loyers, etc.), ce qui limite le pouvoir que peuvent avoir les gestionnaires du Centre d'expertise sur l'amélioration de cet indicateur.

Encore cette année, le Centre d'expertise a légèrement baissé son coût de revient horaire en le faisant passer de 83,78 $ en 2004-2005 à 83,02 $ pour l'exercice actuel. Cette diminution est le fruit des efforts consacrés au contrôle des coûts et à l'augmentation de la productivité.

De façon particulière, tous les coûts de revient par produit et service ont baissé par rapport à l'exercice précédent. Pour les analyses de laboratoire, le coût de revient horaire a varié de 78,82 $ à 78,54 $. Les coûts des autres produits et services du Centre d'expertise ont aussi varié, soit de 107,17 $ à 106,90 $ pour les services d'études et de 92,12 $ à 91,75 $ pour les prestations d'accréditation.

Tableau 3 – Coût de revient - Produits et services

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
CEAEQ	85,89 $	85,67 $	86,88 $	84,35 $	83,78 $	83,02 $
Analyses de laboratoire	85,80 $	82,57 $	84,34 $	79,09 $	78,82 $	78,54 $
Services d'études	84,01 $	106,95 $	90,41 $	106,54 $	107,17 $	106,90 $
Accréditation	87,67 $	86,99 $	83,92 $	97,05 $	92,12 $	91,75 $

Note : En 2002-2003 et en 2003-2004, des modifications ont été apportées à la méthode de calcul du coût de revient horaire afin d'améliorer le modèle.

Évolution temporelle

Le tableau 3 montre que le Centre d'expertise porte les actions permettant de réduire son coût de revient global. Ces actions au cours des six dernières années ont permis de le réduire de 3 % (2,87 $/h).

4.2 Indicateurs d'ordre technique et scientifique

Activités de développement scientifique

Objectif	Résultat
15 % des heures de travail directement associées à la livraison des produits et services consacré au développement scientifique	15,9 %

L'évaluation de cet indicateur est faite en fonction de l'effectif global du Centre d'expertise. La cible fixée a été dépassée, puisque l'équivalent de 20 268 heures a été consacré au développement technique et scientifique, par rapport à la cible de 19 131 heures. La clientèle et les partenaires ont financé plusieurs projets parmi les 55 activités menées au cours de l'année. Ainsi, 60 % des efforts de développement ont été consacrés à des demandes provenant directement des unités du Ministère et à des projets réalisés avec des partenaires externes (université, industrie, etc.), 20 % ont servi à l'amélioration et à la mise en œuvre des divers programmes d'accréditation sous la gouverne du Centre d'expertise et, enfin, 20 % ont servi au développement et à l'amélioration des méthodes utilisées par l'organisation.

À titre d'exemple, 23 nouvelles méthodes d'analyse ou procédures sont maintenant disponibles auprès des unités ministérielles ainsi que de la clientèle externe et 21 méthodes d'analyse ont fait l'objet d'amélioration (abaissement limite de détection méthodologique, amélioration de l'efficience de la méthode, etc.).

Tableau 4 – Activités de développement scientifique

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Cible	6,5 %	7,0 %	7,5 %	7,5 %	7,5 %	15,0 %
Résultat	9,0 %	10,4 %	16,4 %	16,5 %	15,3 %	15,9 %

Note : La donnée pour 2004-2005 a été corrigée à la suite d'un ajustement à la méthode calcul de l'indicateur.

Évolution temporelle

Le tableau 4 montre que la cible fixée pour le développement scientifique a toujours été dépassée. Cette situation reflète assez bien l'importance de l'effort consenti par le Centre d'expertise pour répondre aux besoins de développement de pointe qu'ont la clientèle ministérielle et les partenaires dans la recherche de solutions aux problèmes environnementaux auxquels ils sont confrontés. Les nouvelles méthodes ou procédures ainsi élaborées contribuent à bonifier la prestation de services à la population.

Rayonnement scientifique des ressources

Objectif	Résultat
(indicateur en cours de validation)	48,0

Un indicateur est en cours de validation et durant cette période aucun objectif n'est fixé. Cet indicateur a pour objet d'évaluer la portée des activités de rayonnement en attribuant une côte à chacune des actions. Ainsi, aux fins d'évaluation, les activités sont divisées en deux catégories, soit : communications (publication avec ou sans jury, présentation orale ou affiche, etc.) et contributions à la formation (cours adapté, direction de thèse universitaire, direction de stage scientifique).

L'indicateur présente la sommation des pointages individuels (de 0,25 à 1) de chacune des activités. En 2005-2006, l'équipe du Centre d'expertise a réalisé 71 activités constituées de 15 publications (dont 8 présentées devant jury), de 36 présentations, de 17 cours adaptés et de trois codirections de thèse par des experts. L'indice pour l'exercice atteint ainsi 48,0 comparativement à 47,25 en 2004-2005.

Formation et perfectionnement des ressources

Objectif	Résultat
1,5 % des heures de travail directement associées à la livraison des produits et services consacré à la formation et au perfectionnement des ressources	2,8 %

L'évaluation de cet indicateur est faite en fonction de l'effectif régulier et occasionnel. La cible a été dépassée en 2005-2006, un total de 3 282 heures ayant été consacré à l'acquisition de connaissances. Cela représente 2,8 % des heures de travail directement associées à la livraison des produits et services.

Au total, 111 activités de formation ont été répertoriées, comparativement à 118 au cours de 2004-2005. Cette formation se répartit de la façon suivante : 35 % à caractère administratif (santé et sécurité au travail, gestion de personnel, etc.), 15 % dans le secteur de l'informatique et 50 % pour de l'apprentissage à caractère technique et scientifique. La hausse de 1,8 à 2,8 % du nombre d'heures liées à la formation résulte principalement de quatre formations à grande diffusion : prévention en laboratoire, déversements de produits pétroliers et de matières dangereuses, formation annuelle des auditeurs du programme d'accréditation et SAGIR (Stratégie d'affaires en gestion intégrée des ressources). Cette dernière formation permettait de se familiariser avec ce système gouvernemental qui intégrera, dans une première phase, la gestion des ressources financières et matérielles de tous les ministères et organismes budgétaires.

Il est à noter que comparativement à 2004-2005, le pourcentage d'activités de formation données à l'interne par les équipes est en baisse (37 % des activités). La nécessité de former cette année l'ensemble du personnel aux nouvelles technologies mises en place dans l'organisation, comme le système gouvernemental SAGIR, explique cette situation.

Par ailleurs, depuis quelques années, le Centre d'expertise évalue à l'interne la part d'investissement consacré à la formation et au perfectionnement afin de s'assurer du respect des engagements liés à la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre*. Cette année l'investissement représente 2,6 % de la masse salariale de l'organisation, comparativement à 2,0 % en 2004-2005.

Tableau 5 – Formation et perfectionnement des ressources

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Cible	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	1,5 %
Résultat	2,7 %	3,0 %	3,6 %	2,4 %	1,8 %	2,8 %

Évolution temporelle

Depuis sa création en tant qu'unité autonome de service, le Centre d'expertise a mis en place les moyens pour répondre aux besoins de formation et de perfectionnement des équipes. Soumis à des contraintes et devant répondre à plusieurs défis, il a établi cette cible à 1,5 % pour 2005-2006.

Le Centre d'expertise a alloué en moyenne plus de 3 000 heures annuellement à la formation et au perfectionnement de son équipe. Cet investissement significatif a permis de maintenir et d'améliorer l'expertise de l'équipe.

Tableau 6 – Investissement en formation et perfectionnement

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Cible	1,0 %	1,0 %	1,0 %
Résultat	2,5 %	2,0 %	2,6 %

Le tableau 6 présente les investissements en formation et perfectionnement. Cet indicateur à l'essai depuis quelques années montre que la cible de 1 % prévue est largement dépassée chaque année. Ce résultat est en lien avec les résultats de l'indicateur relatif à la formation et au perfectionnement des ressources.

4.3 Indicateurs de qualité

Satisfaction de la clientèle

Objectif	Résultat
Pas de sondage prévu	Non mesurée

Le prochain sondage d'évaluation de la satisfaction de la clientèle est prévu au cours de l'exercice 2006-2007.

Évolution temporelle

La présentation de l'analyse temporelle sera effectuée en 2006-2007, avec la tenue du cinquième sondage de satisfaction de la clientèle.

Système qualité

Objectif	Résultat
Maintenir les homologations ISO 17025	Accréditations maintenues
Obtenir l'homologation de fournisseur d'essais d'aptitude (liée au plan d'action 2005-2006)	Accréditation obtenue

Les certificats d'accréditation associés aux deux laboratoires du Centre d'expertise ont été reconduits au cours de l'exercice 2005-2006 par suite des audits de vérification de février et de mars 2005 réalisés par le Bureau de normalisation du Québec, mandataire du Conseil canadien des normes, en conformité avec le cycle d'audits réguliers (bisannuel) prévu.

Rappelons que le maintien de la reconnaissance ISO exige une programmation continue d'activités de surveillance (audits internes, essais de qualification avec évaluations de la performance analytique et, lorsque c'est possible, essais de comparaison entre laboratoires avec études interlaboratoires). Au cours de la dernière année, douze audits internes ont été effectués au sein des deux laboratoires de l'organisation. Les anomalies décelées ont alors été corrigées adéquatement.

De plus, les laboratoires ont participé à 28 évaluations de la performance analytique pour répondre aux attentes du programme d'accréditation du Ministère et d'un programme de reconnaissance de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail. Ils ont aussi participé à 18 études interlaboratoires, nationales et internationales, mises en place par neuf organismes reconnus mondialement.

Parallèlement, le Centre d'expertise réalise des essais d'aptitude (évaluation de la performance analytique) pour la surveillance des laboratoires accrédités au Québec depuis plus de 20 ans. Riche de cette expérience et pour la rendre disponible hors du Québec, le Centre d'expertise a obtenu l'accréditation comme fournisseur d'essais d'aptitude auprès du Conseil canadien des normes au cours de l'été 2005 (ISO/CEI 43). L'accréditation touche la réalisation d'essais d'aptitude pour 380 paramètres.

5 Rétrospective triennale (2003-2006)

Durant cette période triennale, le Centre d'expertise s'était donné comme objectif :

- de trouver une façon d'améliorer sa performance en tenant compte de la diversité des besoins ministériels et du niveau des ressources disponibles, tout en modifiant le partage des activités entre les équipes afin de répondre adéquatement à l'ensemble des besoins de la clientèle;

- de compenser la perte anticipée de revenus autonomes au profit des laboratoires qui obtiennent des accréditations pour les créneaux jusqu'alors exclusifs à l'organisation.

Pour ce faire, il avait identifié deux enjeux et trois orientations pour lesquels il a mis en œuvre un total de 19 objectifs annuels qui ont été réalisés totalement ou partiellement dans 90 % des cas. Parmi ceux-ci, 14 objectifs ont permis de soutenir l'orientation - *Optimiser les prestations de services*. Grâce à ces objectifs, la clientèle peut maintenant bénéficier d'un service plus performant et mieux adapté au nouveau contexte de l'organisation.

Les travaux ont, entre autres, assuré l'harmonisation de plusieurs processus de production interne, l'automatisation d'activités de laboratoire, l'étalonnage concurrentiel des services d'analyse de laboratoire, l'amorce de la révision du processus d'accréditation des laboratoires et les travaux de mise en œuvre d'un nouveau système de gestion informatisé. Les travaux liés à cette orientation ont aussi permis la révision de la capacité de production et l'adaptation de la prestation de services externes en analyse de laboratoire.

Parallèlement, le Centre d'expertise a développé de nouveaux indicateurs de performance visant à améliorer sa reddition de compte.

En ce qui a trait à l'orientation - *S'associer davantage les acteurs du domaine de l'analyse environnementale*, trois objectifs annuels ont garanti une présence plus marquée de l'organisation à l'externe et ont raffermi notre position de chef de file en matière d'analyse environnementale. Les actions entreprises portaient sur le dépôt d'une demande d'accréditation comme fournisseur d'essai d'aptitude et sur l'initiation de projets de R & D en partenariat. Toutes ont été réalisées avec succès.

Enfin, à l'égard de l'orientation visant à *Mettre en valeur le savoir et le savoir-faire*, deux objectifs avaient pour but de contribuer à la diffusion des connaissances. Pour ce faire, un nouveau site Internet associé à l'organisation a été mis en onde et une analyse des besoins de formation adaptée en analyse environnementale a été réalisée auprès de la clientèle ministérielle. Par ces actions, le Centre d'expertise peut maintenant offrir à sa clientèle, tant ministérielle qu'externe, une information de qualité portant sur son secteur d'intervention.

Annexes

Annexe 1

Organigramme[12] du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec

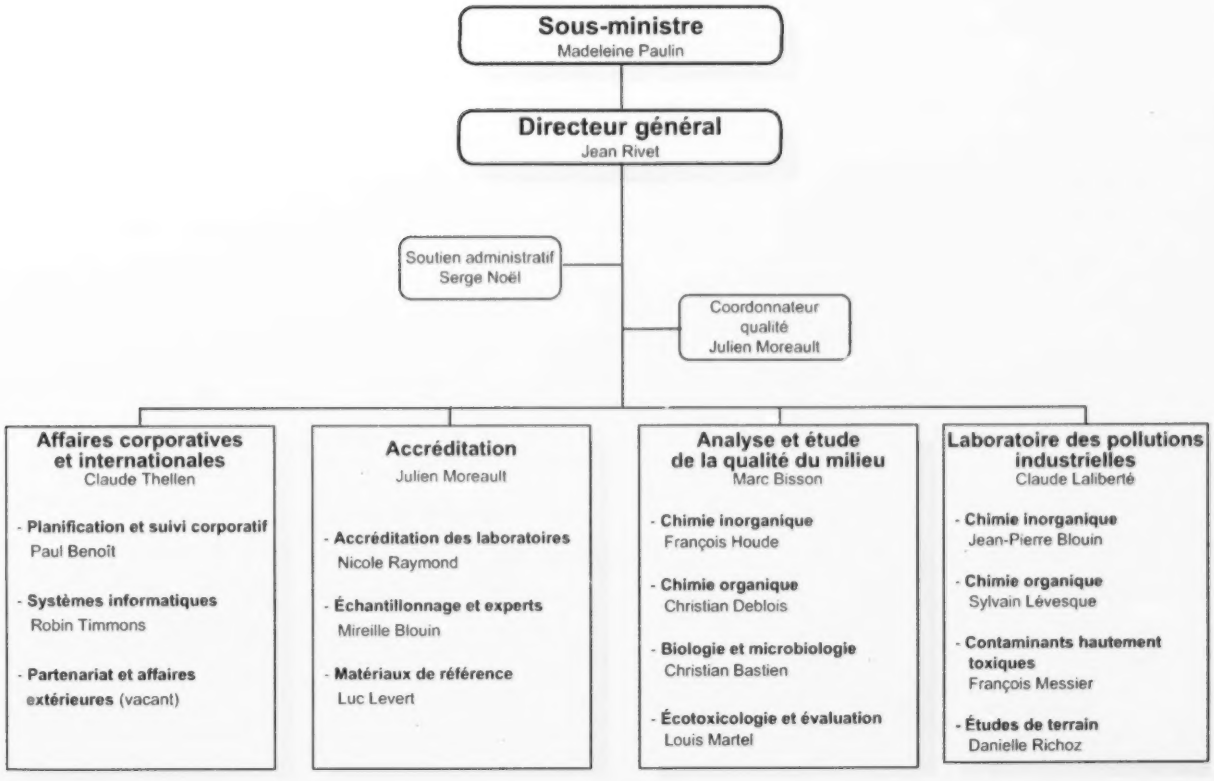

[12] Organigramme du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec en vigueur au 31 mars 2006.

Rapport annuel de gestion 2005-2006
CEAEQ

Annexe 2

États financiers

RÉSULTATS[1]

de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2005-2006	2004-2005
PRODUITS		
Contributions du gouvernement du Québec (*note 3*)	7 905,1	8 128,6
Revenus liés aux prestations de biens et services (*note 4*)	2 576,1	2 835,0
	10 481,2	10 963,6
CHARGES		
Traitements	5 425,8	5 573,8
Avantages sociaux	778,3	785,5
Location d'espace	1 988,7	2 135,9
Services du Ministère	621,4	622,9
Amortissement des immobilisations	591,9	560,1
Contrats de services et honoraires professionnels	224,6	216,9
Transport, communication et messagerie	326,0	248,0
Fournitures et approvisionnements	677,0	780,2
Autres charges	9,3	9,8
	10 643,0	10 933,1
DÉFICIT		
Excédent (déficit) des produits sur les charges avant versement au Fonds consolidé du revenu	(161,8)	30,5
Versement au Fonds consolidé du revenu des revenus assujettis au crédit au net (*note 5*)	(350,0)	(350,0)
DÉFICIT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(511,8)	(319,5)

[1] Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Rapport annuel de gestion 2005-2006
CEAEQ

SURPLUS[2]

de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2005-2006	2004-2005
SOLDE AU DÉBUT	1 750,0	2 069,5
Déficit des produits sur les charges	(511,8)	(319,5)
SOLDE À LA FIN	1 238,2	1 750,0

[2] Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN[3]

au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2005-2006	2004-2005
ACTIF		
À court terme		
Compte à fin déterminée *(note 6)*	1 213,9	1 755,0
Avances temporaires	0,7	4,2
Débiteurs	216,6	102,6
Stocks	23,6	56,6
Dû par le gouvernement du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	818,2	1 439,0
	2 273,0	3 357,4
Investissement (parts) dans CSI Environnement, au coût *(note 7)*	15,5	15,5
Dû par le gouvernement du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	2 030,0	1 982,2
Immobilisations (*note 8*)	4 160,4	4 336,2
	8 478,9	9 691,3
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (*note 9*)	936,4	1 529,3
Revenus reportés	113,9	93,6
Versement sur le dû au Fonds consolidé du revenu (*note 10*)	109,8	109,8
	1 160,1	1 732,7
Provision pour congés de maladie (*note 11*)	2 030,0	1 982,2
Dû au Fonds consolidé du revenu (*note 10*)	340,0	449,8
Contributions reportées du gouvernement du Québec afférentes aux immobilisations (*note 12*)	3 710,6	3 776,6
Surplus	1 238,2	1 750,0
	8 478,9	9 691,3

[3] Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Constitué en unité autonome de service le 13 mai 1997, le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (Centre d'expertise) est une unité administrative du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, reconnue comme agence gouvernementale en vertu de la Convention de performance et d'imputabilité intervenue en janvier 2002.

Le Centre d'expertise fournit des services professionnels en matière d'analyse de laboratoire et d'expertise spécialisée relatives au domaine de l'environnement. Ses activités et ses ressources sont régies par la *Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* (L.R.Q., chapitre M-15.2.1), la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2) et les autres lois, règles et procédures en vigueur dans la fonction publique québécoise. Ses activités sont principalement financées à même les crédits budgétaires reliés au portefeuille Développement durable, Environnement et Parcs, programme 1 – Protection de l'environnement et gestion des parcs, élément 5 – Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada implique le recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs. Par ailleurs, l'état des flux de trésorerie est absent, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie de l'exercice.

Stocks

Les produits chimiques et autres fournitures de laboratoire sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, selon les taux suivants :

- Équipement de laboratoire 10 %
- Matériel et équipement de bureau 20 %
- Matériel roulant 20 %
- Équipement informatique 33 1/3 %

CEAEQ

- Les frais de développement seront amortis à compter de la mise en marche du système informatique auquel ils se rapportent, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.
- Les immobilisations sont révisées pour dépréciation lorsqu'il y a des indications que leurs valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Contributions reportées du gouvernement du Québec afférentes aux immobilisations

Les contributions reçues relativement au transfert et à l'acquisition d'immobilisations sont reportées et imputées aux résultats, au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles elles réfèrent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées, compte tenu que le Centre d'expertise ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2005-2006	2004-2005
Charges – quote-part portefeuille Développement durable, Environnement et Parcs, pour la réalisation des activités courantes[4]		
• Traitements	4 035,7	4 121,2
• Fonctionnement	25,3	27,3
	4 061,0	4 148,5
Contributions additionnelles du gouvernement		
• Avantages sociaux assumés à même le portefeuille Développement durable, Environnement et Parcs, ou par le Conseil du trésor	778,3	785,5
• Location d'espace assumée par le Ministère	1 962,3	2 121,4
• Services reçus du Ministère	621,4	622,9
	3 362,0	3 529,8
Charges assumées par le gouvernement du Québec à même le Fonds consolidé du revenu	7 423,0	7 678,3
Amortissement des contributions reportées afférentes aux immobilisations	482,1	450,3
	7 905,1	8 128,6

4 Aucun montant n'est inclus pour l'exercice 2005-2006, provenant de crédits reportés de 2004-2005.

Les avantages sociaux comprennent les obligations découlant des congés de maladie, des vacances et du temps supplémentaire cumulés par les employés, les cotisations aux régimes de retraite, au Fonds des services de santé, à l'assurance-emploi, aux assurances collectives ainsi qu'à la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

Les services reçus du Ministère comprennent l'utilisation par le Centre d'expertise des ressources du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour certains biens et services. Ces biens et services sont reçus sans transfert de crédits et font l'objet d'ententes de service. Il s'agit principalement de soutien administratif, informatique et de charges corporatives. Ces opérations non monétaires sont inscrites à la juste valeur des biens et services reçus et sont incluses aux postes correspondants des états financiers.

4. REVENUS LIÉS AUX PRESTATIONS DE BIENS ET SERVICES

	2005-2006	2004-2005
Analyses de laboratoire et services d'études	1 354,7	1 465,6
Accréditation des laboratoires québécois (*note 5*)	441,3	419,8
Vente de documents techniques et de matériaux de référence	118,4	93,7
Revenus hors Québec et internationaux	552,1	567,0
Autres revenus	89,6	59,2
TOTAL PARTIEL	2 556,1	2 605,3
Projets spéciaux par transfert de crédits	20,0	229,7
REVENUS ASSOCIÉS AU CENTRE D'EXPERTISE	2 576,1	2 835,0

5. REVENUS ASSUJETTIS AU CRÉDIT AU NET

L'Entente de gestion intervenue avec le Conseil du trésor permet au Centre d'expertise de bénéficier d'un crédit au net associé aux revenus provenant de la tarification des services d'accréditation et d'agrément. Le crédit au net est un mécanisme qui fait en sorte que les revenus qui excèdent la prévision inscrite au Livre des crédits permettent d'augmenter les dépenses dans la mesure et selon les conditions décrites dans l'Entente de gestion. Les revenus correspondant à la prévision continuent d'être versés au Fonds consolidé du revenu.

Pour l'exercice 2005-2006, le montant prévu des revenus associés au crédit au net était de 350,0 $; l'excédent s'établit donc à 91,3 $ et est présenté à même les revenus d'accréditation.

6. COMPTE À FIN DÉTERMINÉE

L'utilisation d'un compte à fin déterminée intitulé « Compte pour le financement des unités autonomes de service » est l'un des allègements consentis par le gouvernement du Québec au Centre d'expertise depuis sa création, en 1997. Son utilisation permet le dépôt des sommes reçues dans le contexte de contrats ou d'ententes qui en prévoient l'affectation à des fins spécifiques.

Rapport annuel de gestion 2005-2006
CEAEQ

7. INVESTISSEMENTS DANS CSI ENVIRONNEMENT

La Coopérative de solidarité d'expertise environnementale internationale (CSI Environnement) est constituée en vertu de la *Loi sur les coopératives du Québec* (L.R.Q., chapitre C-67.2). Son but est de favoriser l'exportation du savoir-faire en matière de gestion environnementale. Elle regroupe l'expertise d'entreprises privées et d'organismes gouvernementaux aptes à offrir les produits et services appropriés. Le Centre d'expertise est l'un de ses membres fondateurs et en assure le soutien administratif. Au 31 octobre 2005, la part du Centre d'expertise dans l'avoir déficitaire de CSI Environnement était de 2,9 $.

8. IMMOBILISATIONS

	2005-2006			2004-2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement de laboratoire	9 322,6	5 960,5	3 362,1	3 643,6
Matériel et équipement de bureau	14,1	11,2	2,9	5,4
Équipement informatique	790,8	737,2	53,6	97,0
Matériel roulant	63,9	38,3	25,6	38,4
Système informatique en développement	716,2	---	716,2	551,8
	10 907,6	6 747,2	4 160,4	4 336,2

Le coût des immobilisations a été reconstitué en considérant les acquisitions depuis 1990-1991. En conséquence, le Centre d'expertise dispose de biens dont le coût est exclu de ce calcul, puisqu'ils ont été acquis antérieurement à cette période. Bien que la valeur nette de certaines immobilisations soit minime, leur valeur de remplacement peut être importante. Le coût des immobilisations acquises au cours de l'année s'élève à 416,1 $ (comparativement à 1 078,0 $ en 2004-2005). Pour l'exercice en cours, l'amortissement des immobilisations s'établit à 591,9 $ (comparativement à 560,1 $ en 2004-2005).

9. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2005-2006	2004-2005
Fournisseurs	196,9	812,8
Traitements	53,8	30,8
Temps supplémentaire	30,5	18,0
Vacances	655,2	667,7
	936,4	1 529,3

10. Dû au Fonds consolidé du revenu

	2005-2006	2004-2005
Dû au Fonds consolidé du revenu, sans intérêt, remboursable par versements annuels à même le solde du compte à fin déterminée, au rythme de l'amortissement des immobilisations auxquelles il réfère, échéant en 2010-2011	449,8	559,6
Versement échéant en deçà d'un an	(109,8)	(109,8)
	340,0	449,8

Les versements sur l'emprunt s'établissent à 109,8 $ par exercice jusqu'en 2008-2009, puis à 91,3 $ en 2009-2010 et, finalement, à 29,1 $ pour le dernier terme, en 2010-2011.

11. Provision pour congés de maladie

	2005-2006	2004-2005
Solde au début	1 982,2	1 970,1
Charges de l'exercice	181,8	138,9
Prestations versées au cours de l'exercice	(134,0)	(126,8)
Solde à la fin	2 030,0	1 982,2

12. Contributions reportées du gouvernement du Québec afférentes aux immobilisations

	2005-2006	2004-2005
Solde au début	3 776,6	3 148,9
Quote-part investissement – portefeuille Développement durable, Environnement et Parcs	381,2	950,3
Autres investissements assumés par le Ministère	34,9	127,7
Amortissement des contributions reportées	(482,1)	(450,3)
Solde à la fin	3 710,6	3 776,6

Rapport annuel de gestion 2005-2006
CEAEQ

13. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Centre d'expertise participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, au Régime de retraite des fonctionnaires ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Centre d'expertise imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 195,0 $ (comparativement à 202,0 $ en 2004-2005). Les cotisations du Centre d'expertise dans ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur et sont assumées par le gouvernement du Québec.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Centre d'expertise est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises relevant directement ou indirectement du gouvernement du Québec, ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Centre d'expertise n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées de manière distincte dans les états financiers.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2004-2005 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2005-2006.

Centre d'expertise
en analyse
environnementale
Québec

Ce papier contient 30% de fibres recyclées après consommation.